

Informations de base	
<p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) 2008/0014(COD) Décision</p>	Procédure terminée
<p>Pollution de l'air, émissions de gaz à effet de serre: effort des États membres afin de respecter les engagements de la Communauté en matière de réduction de ces émissions jusqu'en 2020</p> <p>Sujet 3.70.02 Pollution atmosphérique, pollution automobile 3.70.03 Politique climatique, changement climatique, couche d'ozone 3.70.20 Développement durable</p>	

Informations complémentaires	
Parlements nationaux	IPEX
Commission européenne	EUR-Lex